REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LEDENON

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2015

Sous la présidence de Monsieur BEAUME Frédéric, Maire.

Étaient présents: BEAUME Frédéric, PONS Martine, PRADIER Bernard, MANOLACHE Daniela, ZARAGOZA Christophe, SILVESTRE Delphine, GUIRAUD Christophe, BELMONTE Isabelle, LOPEZ DECLE Chantal, ODIARD Yannick, DHUEZ Marie-Jeanne, ORTEGA Damien, AGUILAR Christine.

<u>Absents excusés</u>: Mme LICHTENSTEIN Steffy procuration à M. GUIRAUD Christophe M. MIRA Nicolas à Mme PONS Martine

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ DECLE Chantal

Ouverture de séance à 21 h 02.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2015 adopté à la majorité moins deux abstentions (Mme AGUILAR Christine et M. ORTEGA Damien).

1/ Vente terrain Impasse du Languedoc; confirmation choix CAO

Suite à la délibération 2015 / 83 du conseil municipal de Lédenon en date du 06 mai 2015 actant la vente du terrain D 190 Impasse du Languedoc par procédure d'appel d'offres, la commission Appel Offres Marchés s'est réunie le 08 juin 2015 pour procéder au dépouillement des 3 offres reçues.

Les 3 offres reçues ont été jugées compatibles avec le premier critère de choix à savoir être d'un montant égal et/ou supérieur à 85 000 €.

Toutefois, une des offres n'a pas été jugée compatible avec le 2ème critère de choix à savoir sans conditions/particulières et/ou conditionnelles.

En regard des 2 offres ayant remplies les critères de sélection, la commission a donc choisi naturellement l'offre la mieux disant qui s'élève à un montant de 120 000 €.

Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir confirmer le choix de la commission afin que comme déjà validé lors de la délibération 2015 / 83 citée en référence, M. le maire puisse procéder à la signature de tout acte afférent à cette vente de parcelle.

Adopté à la majorité, moins une abstention (Mme AGUILAR).

2/ Diagnostic Éclairage Public SMEG

Monsieur ZARAGOZA explique que le SMEG a été sollicité en janvier dernier afin de réaliser une étude du réseau d'éclairage public du village soit 375 points d'éclairage.

Ceci permettra de voir l'état et la performance de notre réseau et d'envisager à plus ou moins long terme des travaux afin de réaliser des économies.

Le SMEG a retenu cette année notre demande d'étude et demande que nous prenions une délibération pour la réalisation de celle-ci.

Le montant de cette étude s'élève à 3 337,50 Euros HT soit 4 005,00 Euros TTC.

L'étude sera subventionnée à 80 % par la région et le département sur la partie HT des travaux soit 2 659,99 Euros. Il restera à la charge de la commune 677,51 Euros de participation aux travaux et le montant de la TVA de l'étude 667,50 Euros, soit un total de 1 345,01 Euros qui seront versés en deux acomptes le premier de 1 000,00 Euros et le second le solde de l'étude soit 345,01 Euros les dates de versement n'étant pas encore définies. Une somme de 6 000 € a du reste été prévue lors du vote du budget communal 2015 dans la section investissement.

Monsieur ZARAGOZA demande donc aux membres du conseil de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires pour le lancement de cette étude.

Adopté à l'unanimité.

3/ Soutien des communes à la candidature LEADER « de Garrigues en Costières »

Madame AGUILAR expose que:

Vu la délibération 14-18 du Pays Garrigues et Costières de Nîmes en date du 10 septembre 2014 actant le dépôt de candidature au soutien préparatoire du Conseil Régional du Languedoc Roussillon pour le programme LEADER 2014-2020;

Vu la délibération 14-26 du Pays Garrigues et Costières de Nîmes en date du 4 décembre 2014 approuvant le portage de la candidature LEADER par le Pays ;

Suite à la présentation de la démarche de candidature en conférence des maires de l'agglomération le 6 février 2015.

Dispositif de financement européen à destination des acteurs publics et privés du territoire, le programme LEADER doit permettre d'accompagner le développement des territoires ruraux et d'assurer le lien entre le lien le rural et l'urbain.

Les élus du Pays Garrigues et Costières de Nîmes ont fait le choix, en septembre 2014, de candidater en élaborant un programme nommé « De Garrigues en Costières ». Par cette candidature ils souhaitent renforcer le lien entre l'urbain et le rural sur notre territoire.

De 2014 à 2020, ce programme issu du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), permettra de co-financer des projets publics ou privés qui s'inscriront dans la stratégie élaborée collectivement.

Depuis la parution de l'appel à projet régional, le Pays s'est mobilisé pour créer les conditions de réussite de cette candidature.

Un comité de pilotage composé des élus du Bureau du Pays et un comité technique composé des représentants des intercommunalités du Pays, des chambres consulaires, du SCOT, du Pays et du Conseil Général ont été mis en place. Des groupes de travail thématiques ont été réunis pour la réalisation du diagnostic, et la construction du projet a donné lieu à plusieurs réunions de concertation.

À ce jour, la stratégie retenue par les acteurs du territoire doit permettre de structurer les conditions de l'équilibre urbain-rural à travers :

- une gouvernance alimentaire qui s'appuie sur les complémentarités du territoire,
- l'appropriation et la transmission des richesses patrimoniales, environnementales et culturelles du territoire comme facteur de cohésion et d'attractivité,
- le soutien à des usages et des pratiques de proximité

Le Pays déposera son dossier le 30 juin 2015, date limite fixée par le comité régional de sélection LEADER. Pour mettre toutes chances de succès de son côté et conformément à la rédaction de l'appel à projet, un engagement des intercommunalités et communes membres du Pays est indispensable.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- de se prononcer favorablement sur la candidature présentée par le Pays Garrigues et Costières de Nîmes dans le cadre du dispositif européen LEADER 2014-2020,
- de diffuser le plus largement possible l'information liée au programme européen LEADER aux acteurs du territoire

Adopté à l'unanimité.

4/ BP 2015 - Rectifications comptables

Monsieur ZARAGOZA expose au Conseil que suite à des observations émanant de la Trésorerie de Nîmes Agglomération relatif au Budget Primitif communal, il y a lieu de procéder aux rectifications comptables suivantes:

- Confirmer le montant excédentaire de la section investissement de l'Article 001 solde investissement reporté - de 27 032 € (chiffre qui figure sur le compte de gestion 2014) mais en ajoutant également le chiffre des Restes à Réaliser de 102 100 €, ce qui représente un montant global d'excédents de 129 132 €.
- Lors de l'inscription budgétaire relative à la vente du terrain communal Impasse du Languedoc en recettes de fonctionnement, un montant de 85 000 € avait été inscrit sur l'article 775 - Produit cessions immobilisations.

Toutefois, cet article 775 ne peut pas être utilisé pour une prévision mais uniquement lors de l'encaissement des recettes. En conséquence, afin de tenir compte de cette rentrée financière, il convient donc de reporter le montant sur l'article 7788 - Produits exceptionnels divers.

Adopté à l'unanimité.

Plus de questions n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 19.

Vu par nous, Maire de la Commune de LEDENON pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

Fait à Lédenon, le 29/06/2015

Le Maire,

Frédéric BEAUME